

OMPI



SCIT/ITPWG/2/4
ORIGINAL: anglais
DATE: 19 décembre 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

GROUPE DE TRAVAUX SUR LES PROJETS RELATIFS AUX
TECHNIQUES DE L'INFORMATION

Deuxième session
Genève, 3 – 5 février 2003

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET TPCT-SAFE

Document établi par le Secrétariat

Rappel

1. À la trente-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, une proposition (voir le document A/32/5) relative au lancement d'un projet d'automatisation du système du PCT a été examinée et approuvée (voir les paragraphes 94 à 99 du document A/32/7). Le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT faisait partie intégrante, à l'origine, du projet IMPACT (Information Management for the Patent Cooperation Treaty – gestion de l'information concernant le Traité de coopération en matière de brevets).
2. Le présent document contient un rapport sur l'état d'avancement du projet PCT-SAFE (Secure Applications Filed Electronically – sécurité des demandes déposées par voie électronique).

Situation globale du projet

3. Le projet, qui a officiellement commencé au début de 2002, accuse un retard de quatre mois par rapport au plan de projet de haut niveau relatif au dépôt électronique selon le PCT¹ publié en août 2001.

Résumé de l'avancement des travaux

4. Le projet pilote PCT SAFE, qui devait débuter en septembre 2002, devrait en réalité être opérationnel en février 2003. Il vise à valider le cadre juridique et la norme technique concernant le dépôt électronique (voir la septième partie de l'annexe F des instructions administratives), ainsi que les produits informatiques qui s'y rapportent; il permettra de poursuivre l'élaboration du logiciel et des procédures de traitement en vue de la mise en œuvre complète du dépôt électronique en 2003. En dépit du retard, une étape majeure a été franchie en novembre 2002, avec le premier dépôt dans le cadre du projet pilote PCT -SAFE. Bien que ce premier dépôt prouve le bon fonctionnement du système, il a été décidé de différer les activités générales au titre du projet pilote PCT -SAFE en raison des facteurs suivants :

a) Le logiciel serveur du projet pilote PCT -SAFE repose dans une large mesure sur le serveur *epoline*® de l'Office européen des brevets (OEB), qui a été mis à la disposition du Bureau international plus tard que prévu. De fait, la mise en service et les essais de sécurité et d'intégration ont été retardés. Il convient de noter que l'OEB a coopéré très étroitement avec le Bureau international pour réduire ce retard au minimum.

b) Bien que le logiciel client soit opérationnel, un degré élevé de stabilité est nécessaire pour les participants du projet pilote PCT-SAFE, ce qui entraîne des complexités non prévues dans le plan de projet de haut niveau établi en août 2001.

Résultats intermédiaires prévus et obtenus (sur les trois derniers mois)

5. Les serveurs et la base de données PCT -SAFE ont été installés et sont opérationnels.

6. Le logiciel client de l'éditeur PCT -SAFE (système auteur XML) ont fait l'objet de développements et d'essais multiples et sont en voie de stabilisation.

7. Le Bureau international a envoyé des certificats simplifiés aux participants du projet pilote PCT -SAFE.

8. Un essai de sécurité du système pilote PCT -SAFE a été réalisé en novembre 2002.

9. Des ateliers de formation à l'intention des participants du projet pilote PCT -SAFE ont eu lieu à Tokyo, Washington et Genève.

¹ Disponible à l'adresse http://pcteasy.wipo.int/efiling_standards/PCT-EF-HLPP1.doc

10. Une nouvelle section 2.5 a été ajoutée à l'annexe F afin de prévoir une procédure spéciale pour l'examen et la mise en œuvre des modifications qui seront apportées aux prescriptions techniques relatives au dépôt et au traitement électronique des demandes internationales. Elle a pris effet le 12 décembre 2002 et un site Web d'appui à cette procédure a été créé à l'adresse http://www.wipo.int/pct/efiling_standard/en/welcome.html.

11. Une révision de l'annexe F tenant compte de 13 propositions de changement est en préparation et devrait être renvoyée en mars 2003.

12. Une révision de la septième partie a été entreprise afin de prévoir la possibilité d'échanger et de traiter les demandes internationales ou les documents de priorité sous forme d'images numérisées et non plus sous forme imprimée.

13. Le premier dépôt dans le cadre du projet pilote PCT -SAFE a été reçu en novembre 2002.

Résultats intermédiaires visés dans les trois prochains mois

14. Le projet pilote PCT -SAFE devrait être pleinement opérationnel en février 2003.

Points essentiels

15. Certains logiciels PCT -SAFE reposent sur la réutilisation d'éléments du logiciel *epoline* de l'Office européen des brevets. Le Bureau international souhaite remercier l'OEB pour son logiciel, ses conseils et sa coopération.

16. Les États membres ont évoqué la possibilité de créer une bibliothèque quelibredel logiciels dedépôt électronique, proposition qui pourrait présenter des avantages pour le projet PCT-SAFE, mais qui pourrait également avoir des incidences sur le respect du calendrier et la réalisation des objectifs promis aux États membres dans le cadre de la phase 2 duplandeprojetdehautniveau. Ainsi, une bibliothèque quelibre pourrait se substituer à la solutionselonlaquelleleBureauinternationalmetlelogicielàladispositiondesoffices récepteurs du PCT sur une base bilatérale.

17. *L'ITPWG est invité à prendre note du contenu du présent document et à formuler des observations à son sujet.*

[Fin du document]